

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
62e séance
tenue le
mercredi 10 mai 2000
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 62e SÉANCE

Président : Mme WENSLEY (Australie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
2000-2001 (suite)

INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DU PROJET DE RESOLUTION A/54/L.83/Rev.1
CONCERNANT LE POINT 49 b) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.62
20 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DU PROJET DE RESOLUTION A/54/L.83/Rev.1 CONCERNANT LE POINT 49 b) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

1. M. DARWISH (Egypte) annonce que le consensus a été obtenu lors des consultations officielles sur un projet de décision concernant les incidences du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 sur le budget-programme. Il exprime l'espoir que la Commission adoptera le projet de décision sans qu'il soit mis aux voix.

2. La PRESIDENTE est d'avis que la Commission souhaite adopter le projet de décision, par lequel elle réaffirme les résolutions de l'Assemblée générale 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987; décide d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 entraînerait, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 des dépenses ne devant pas excéder 1 401 600 dollars; précise que, selon la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le montant des dépenses engagées serait sujet aux procédures concernant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve; et décide de réexaminer la question avant la fin de la deuxième partie de la reprise de la cinquante-quatrième session.

3. Il en est ainsi décidé.

4. Mme GERMAN (Etats-Unis d'Amérique) expliquant la position de sa délégation, dit que, si celle-ci appuie pleinement la convocation du Sommet du millénaire, elle reconnaît également la nécessité de bien justifier toutes les dépenses qui y sont associées. Elle se réjouit des possibilités qu'offrira cette réunion historique, mais conserve quelques appréhensions au sujet des dépenses qu'elle entraînera, et exprime l'espoir que la Commission poursuivra l'examen de cet aspect. La délégation américaine compte que le Secrétariat s'attachera à exécuter toutes les activités liées au Sommet dans un esprit d'économie bien comprise et espère que le souci de discipline budgétaire prévaudra dans les débats de la Commission.

5. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande) expliquant la position de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que le fait de présenter l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/54/60) à la Cinquième Commission et au Comité consultatif deux jours seulement avant que l'Assemblée générale ne doive adopter le projet de résolution sur le Sommet du millénaire, ne fait guère honneur au Secrétariat, qui est censé aider les Etats Membres à organiser ce sommet. Ce retard inexplicable a obligé la Commission à examiner à la hâte les incidences du projet sur le budget-programme. Malgré cela, l'intervenante se félicite du consensus auquel est parvenue la Commission grâce à l'attitude souple et coopérative des délégations et de leur plein appui pour l'organisation du sommet.

6. Mme Powles espère que le Secrétariat tiendra bien compte des préoccupations exprimées au sujet des dépenses prévues pour le Sommet lorsqu'il établira l'état

/...

révisé des incidences sur le budget-programme qui devra être présenté. Le Département de l'information devrait étudier attentivement les utiles suggestions qu'ont faites certaines délégations sur des moyens peu onéreux de faire de la publicité pour cet événement. D'autre part, l'intervenante se demande si la reconfiguration à deux reprises de la Salle du Conseil économique et social correspond à une nécessité et à une utilisation raisonnable des ressources. Le Secrétariat devrait envisager toutes les options permettant d'organiser le Sommet sans trop de frais plutôt que de continuer à prévoir des dépenses exorbitantes. Il n'est pas évident, en particulier en ce qui concerne le Département de l'information, que certaines dépenses ne puissent pas être absorbées.

7. Les dépenses indiquées au document A/C.5/54/60 représentent environ la moitié du coût total du Sommet, le reste a déjà été alloué dans le budget-programme pour 2000-2001. Les fonds destinés au Sommet doivent être utilisés de façon judicieuse et ne doivent pas être affectés à des activités que les Etats Membres ont décidé de ne pas financer sur le budget ordinaire.

8. Mme BUERGO-RODRIGUEZ (Cuba), expliquant la position de sa délégation, dit que son gouvernement attache une grande importance au Sommet et à sa préparation. Etant donné la nécessité de respecter les procédures budgétaires fixées par les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, il eût été préférable d'examiner les incidences du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 sur le budget-programme lors de la première partie de la reprise de la session, immédiatement après l'adoption de la résolution 54/254 de l'Assemblée générale. La délégation cubaine a pris note des assurances données par le Secrétariat selon lesquelles les services de conférences pour les consultations officielles à tenir avant le Sommet seraient assurés dans les six langues officielles. Le Secrétariat devrait tenir compte des préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations, en particulier de la nécessité de veiller à ce que le personnel de sécurité affecté au Sommet appartienne au système des Nations Unies.

9. M. RAMOS (Portugal), expliquant la position de l'Union européenne, se félicite du consensus obtenu sur le projet de décision concernant les incidences du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 sur le budget-programme. L'Assemblée du millénaire est de la plus haute importance pour l'Organisation. L'intervenant déplore la soumission tardive de l'état des incidences sur le budget-programme et l'insuffisance des renseignements qui y figurent. Il apprécie toutefois les précisions données par le Secrétariat à la séance précédente, précisions qui ont contribué à l'heureuse issue des consultations officielles.

10. La PRESIDENTE dit qu'il est important que la Commission puisse mener ses travaux de façon ordonnée et efficace et regrette les pressions excessives qui ont résulté pour elle de la présentation tardive de l'état des incidences financières sur le budget-programme. De ce fait, la Commission a pris du retard dans ses travaux. La Présidente fera part à la Vice-Secrétaire générale de sa préoccupation au sujet des pressions imposées sans nécessité à la Commission. L'appui de la Commission pour l'Assemblée du millénaire n'interdit pas d'exprimer des regrets au sujet des insuffisances du processus préparatoire.

La séance est levée à 10 h 25.